

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 43 (1963)
Heft: 2: L'avenir de l'entreprise

Artikel: Le nouveau Président de la Chambre de commerce suisse en France
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-887685>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

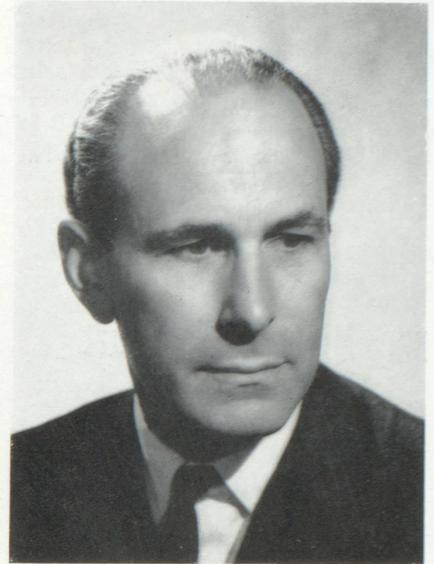
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le nouveau Président de la Chambre de commerce suisse en France



M. Jean-Louis Gilliéron.

M. Georges Reymond qui a pris la Présidence de notre Chambre à l'Assemblée générale du 29 mai 1958 avait d'abord hésité à renouveler son mandat à l'Assemblée générale de 1961. Devant les insistances du Conseil, le Président Reymond se laissait fléchir en nous prévenant toutefois qu'il n'était pas certain de pouvoir terminer son deuxième cycle et, c'est à notre plus vif regret, qu'il a dû, pour des raisons personnelles, quitter la Présidence le 31 juillet 1962.

Je tiens à renouveler nos remerciements à M. Reymond. Ce dernier a pris la Présidence de notre Chambre à un moment où les libérations tant souhaitées devaient obligatoirement ouvrir une période difficile pour notre Compagnie. En effet, très rapidement nous avons dû enregistrer la démission d'un certain nombre de membres, notre appui pour l'obtention de licences ne leur étant plus nécessaire.

En même temps, le Traité de Rome tant attendu par les uns, craint par les autres, entré en vigueur et il s'agissait de voir quelles allaient en être les répercussions en général et pour notre pays en particulier.

M. Reymond a adopté une sage politique d'attente et d'observation en insistant surtout sur le rôle d'information et l'écho que trouve aujourd'hui notre revue atteste le succès de cette ligne de conduite.

Nous aurions aimé que M. Reymond puisse garder les rênes de notre Compagnie en mains jusqu'à la fin de son mandat, c'est-à-dire, jusqu'à l'Assemblée générale de 1964, mais nous avons dû nous incliner devant les raisons qui l'ont amené à quitter la Présidence et nous tenons à lui exprimer encore une fois nos remerciements.

Le bureau a assuré ad interim la Présidence jusqu'à la nomination d'un nouveau Président en la personne de M. Jean-Louis Gilliéron nommé à l'occasion de la séance du Conseil d'Administration le 25 avril 1963.

M. Jean-Louis Gilliéron, Représentant de la Société de Banque Suisse à Paris, est administrateur de notre Compagnie depuis 1955. Son dynamisme, sa formation de licencié en droit et en sciences politiques, son expérience dans le domaine bancaire, tant en Suisse qu'à New York et à Londres et finalement en France, le prédestinaient à la fonction de Président d'une association telle que la nôtre. En effet, je suis persuadé que nous devons continuer à jouer notre rôle d'informateur mais, en même temps, il est maintenant nécessaire de penser à de nouvelles activités.

Le programme que le Président Gilliéron s'est fixé semble bien répondre à ce besoin.

En terminant, je tiens à souhaiter au Président Gilliéron le succès que mérite son dévouement vis-à-vis de la Chambre de commerce suisse en France.

(Extrait de l'allocution prononcée par M. Jean-Otto FREY, Vice-Président à la 45^e Assemblée générale de la Chambre de commerce suisse en France, le 18 juin 1963.)